



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/50/2
TD/B/WP/163
1^{er} juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
Quarante et unième session
Genève, 15-19 septembre 2003
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

En 2002, les contributions bilatérales et multilatérales aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente, grâce à une augmentation de 32 % des contributions bilatérales des pays développés, qui représentent 70 % des contributions de ce type. Les dépenses de coopération technique ont diminué d'environ 6 %. La répartition géographique des dépenses s'est quelque peu modifiée: la part de l'Afrique a diminué alors que celle des régions Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes s'est accrue. Des efforts ont été entrepris tant au niveau de l'ONU qu'à celui de la CNUCED pour améliorer la cohérence de l'assistance technique en matière de commerce et d'investissement. La CNUCED participe à la mise en œuvre des propositions concernant la coopération technique formulées par le Secrétaire général dans son rapport «Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement». L'ONU et la Commission européenne ont conclu un nouvel accord-cadre financier et administratif, qui offre plus de souplesse que les précédents en ce qui concerne l'administration des activités communes. En outre, la CNUCED fait partie des dix partenaires stratégiques présélectionnés par la Commission européenne. Le mémorandum d'accord conclu en avril 2003 entre la CNUCED et l'OMC a pour objectif d'approfondir et de traduire dans les faits le partenariat stratégique qui unit les deux organisations dans le cadre du programme de travail de Doha. La première phase du JITAP est maintenant terminée et la deuxième a été lancée au début de 2003. Huit nouveaux pays se sont ajoutés au programme. L'application du Cadre intégré a progressé. Alors que le renforcement des capacités continue de constituer l'essentiel des activités opérationnelles, la CNUCED s'attache à l'intégrer pleinement dans ses activités. Pour ce qui est de l'avenir, la CNUCED continuera de fournir aux régions et aux pays intéressés des services d'assistance technique, dans ses domaines de compétence et dans ceux où elle dispose d'un avantage comparatif, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités. Les activités entreprises auront pour objectif d'appuyer la réalisation des objectifs de développement du Millénaire ainsi que la mise en œuvre des recommandations formulées lors des conférences mondiales.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Introduction.....	4
I. Mobilisation des ressources et exécution des activités: tendances et faits récents.....	4
A. Tendances de la mobilisation des ressources	4
B. Tendances de l'exécution.....	6
C. Pour une plus grande cohérence	8
D. Évaluation.....	11
E. Renforcement des capacités	11
II. Orientation future des activités d'assistance technique de la CNUCED.....	14
A. Introduction	14
B. Division de la mondialisation et des stratégies de développement	16
C. Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises	18
D. Division du commerce international des biens et services, et des produits de base	19
E. Division de l'infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale	20
F. Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement	21
III. Conclusions et recommandations	22
Tableaux	
1. Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 1996-2002	5
2. Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1990 et 1995-2002.....	8
3. Dépenses au titre de projets, par division/programme, au 31 décembre 2002	13
4. Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 1999-2002	15

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
Graphiques	
1. Évolution de la mobilisation de ressources pour la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2002	6
2. Origine des contributions de fonds d'affectation spéciale, 2002	9
3. Dépenses, par source de financement, 2002	9
4. Dépenses de coopération technique, par région, 1996-2002	17

INTRODUCTION

1. Destiné à aider le Conseil du commerce et du développement à conduire son examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED, le présent rapport répond à l'alinéa *b* du paragraphe 107 du document «Un partenariat pour la croissance et le développement» (TD/378/Rev.1), adopté à la neuvième session de la Conférence.
2. Ce rapport sera également soumis au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme dans le cadre de son examen des activités de coopération technique de la CNUCED en 2002. Le Conseil sera saisi des conclusions du Groupe de travail.

I. MOBILISATION DES RESSOURCES ET EXECUTION DES ACTIVITES: TENDANCES ET FAITS RECENTS

A. Tendances de la mobilisation des ressources

3. Les activités de coopération technique de la CNUCED continuent d'être financées par trois grandes sources: les fonds d'affectation spéciale, le PNUD et le budget-programme de l'ONU.
4. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés à titre volontaire par des gouvernements, des donateurs multilatéraux, des ONG, des entreprises et des fondations. En 2002, quelque 55 gouvernements et une vingtaine d'organisations multilatérales ou autres ont contribué aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. Les contributions à ces fonds se sont élevées à 20,7 millions de dollars, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau 1 et le graphique 2). Cette augmentation est due en grande partie à l'augmentation de 32 % des contributions des pays développés, qui se sont élevées à 14,2 millions de dollars, ce qui représente la plus importante contribution annuelle jamais enregistrée des pays développés aux programmes de coopération technique de la CNUCED, soit 69 % du total des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED.
5. Les contributions des pays en développement et des pays en transition prennent la forme d'un appui général ou d'arrangements d'autofinancement. Ces derniers permettent d'appuyer les projets d'un pays donné et sont généralement financés soit par le budget interne soit par les prêts et subventions de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. La part du financement direct de la coopération technique de la CNUCED par les pays en développement et les pays en transition s'est élevée à 3,8 millions de dollars en 2002. Les contributions des pays en développement et des pays en transition ont représenté 20 % du total des contributions aux fonds d'affectation spéciale.
6. Les contributions de donateurs multilatéraux se sont élevées à 2,3 millions de dollars en 2002, soit 11 % du total des contributions aux fonds d'affectation spéciale. La part de la Commission européenne a représenté environ 60 % du total des contributions des donateurs multilatéraux.
7. Les ressources du budget-programme de l'ONU sont fournies au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement, à savoir respectivement les chapitres 21 et 33 des dépenses. Quatre projets financés au titre de la troisième tranche du

Compte pour le développement, pour un budget total de 2,7 millions de dollars, sont devenus opérationnels en 2002. Ils concernent les activités suivantes: a) renforcement des capacités pour le traitement de grands problèmes économiques internationaux; b) renforcement de la capacité des pays en développement d'attirer et d'utiliser de manière optimale les investissements internationaux; c) renforcement des capacités par la formation au règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle; d) renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence. Quatre nouvelles propositions de projet au titre de la quatrième tranche du Compte pour le développement, pour un budget total de 2,6 millions de dollars, ont été présentées pour l'exercice biennal 2004-2005. Elles portent sur les domaines suivants: a) renforcement des capacités des pays en développement concernant la viabilité de l'endettement; b) renforcement de la capacité des pays en développement de réaliser les objectifs de développement du Millénaire par des politiques et des mesures concernant le commerce et les domaines apparentés; c) renforcement des capacités des pays en développement sans littoral et de transit en matière de facilitation du commerce et des transports; d) renforcement des capacités des organismes de promotion de l'investissement des pays en développement en matière de promotion des investissements par le biais de partenariats public-privé et la négociation d'accords internationaux d'investissement. Si l'Assemblée générale approuvait ces quatre propositions, la CNUCED utiliserait, pour la troisième tranche consécutive, un cinquième de la totalité des ressources du Compte pour le développement.

8. Outre les contributions volontaires mises à la disposition de la CNUCED dans le cadre des programmes d'aide multilatéraux, un certain nombre de grands projets de pays dont l'exécution a débuté en 2002 ou au début de 2003 ont été financés au titre des programmes d'aide bilatéraux.

TABLEAU 1

Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 1996-2002^a
(en milliers de dollars É.-U.)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Contributions de pays développés	12 732	5 991	9 373	7 863	13 312	10 744	14 243
<i>Dont: experts associés</i>	(518)	(873)	(729)	(505)	(632)	(1 100)	(714)
Pays en développement - contribution générale	1 012	996	624	1 195	639	378	320
Pays en développement - autofinancement ^b	2 229	1 092	2 070	938	2 330	4 819	3 822
Commission européenne	5 634	3 821	3 527	1 139	675	551	1 374
Autres contributions multilatérales ^c	272	905	1 055	1 758	594	956	675
Fondation/divers	135	464	557	742	1 127	589	271
Total	22 014	13 270	17 207	13 635	18 677	18 037	20 705

^a Non compris les contributions de tiers pour la participation aux coûts, versées par l'intermédiaire du PNUD.

^b Pour des activités dans leur propre pays, financées sur le budget national ou au moyen de prêts de la Banque mondiale ou de banques régionales de développement.

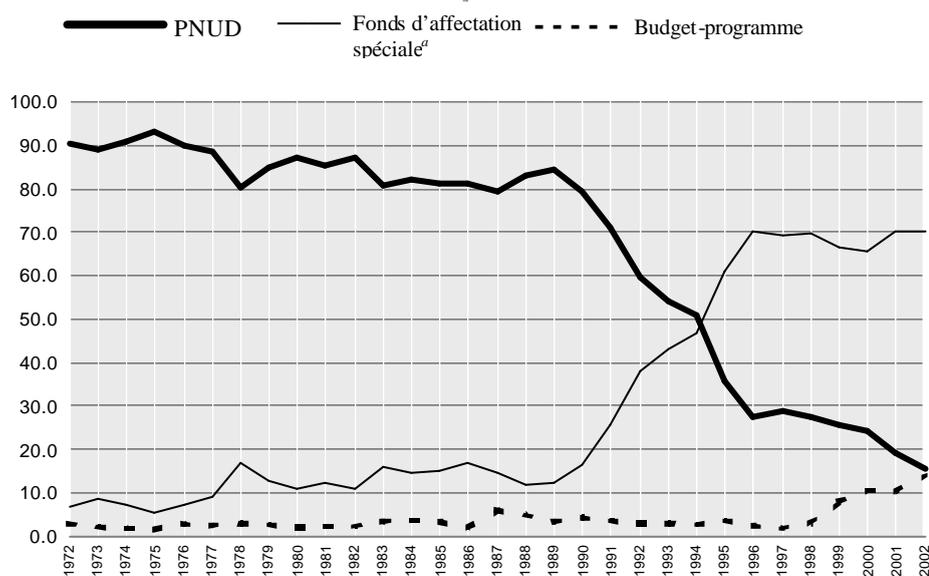
^c Pour plus de détails, voir le tableau 6 de l'annexe statistique (TD/B/50/2/Add.2-TD/B/WP/163/Add.2).

B. Tendances de l'exécution

9. Les dépenses de coopération technique de la CNUCED provenant de toutes sources se sont élevées à 21,8 millions de dollars en 2002, soit une diminution de 5,9 % par rapport à 2001 (voir le tableau 2 et le graphique 3). Cette baisse est due à une contraction des dépenses consacrées à des projets appuyés par le PNUD et des projets financés par les fonds d'affectation spéciale, qui ont diminué d'environ 1 million de dollars dans les deux cas. Malgré cette baisse en chiffres absolus, les projets financés par des fonds d'affectation spéciale ont représenté 70 % des dépenses de coopération technique de la CNUCED. La part du PNUD dans les dépenses globales de coopération technique de la CNUCED a poursuivi sa baisse, amorcée en 1990, pour tomber à 15,5 % en 2002. Les dépenses financées sur le budget ordinaire ont représenté 14 % des dépenses totales.

GRAPHIQUE 1

Évolution de la mobilisation de ressources pour la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2002 (en pourcentage des contributions annuelles totales)



^a Y compris les dépenses relatives au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et aux experts associés.

10. La CNUCED a continué d'offrir une assistance technique dans ses quatre grands domaines de travail. En 2002, les programmes ayant mobilisé le plus de fonds ont été SYDONIA, politiques d'investissement et renforcement des capacités, SYGADE, négociations commerciales et diplomatie commerciale, logistique commerciale, technologie et entreprise, et commerce et environnement (voir le tableau 3).

11. La CNUCED a poursuivi ses activités de coopération technique sur la base de projets de pays spécifiques et de projets régionaux et interrégionaux. Si les dépenses globales relatives aux projets de pays ont augmenté, les dépenses consacrées aux projets régionaux ont chuté. La part des projets interrégionaux dans les dépenses globales est restée inchangée en 2002, se maintenant à 54,4 %. Les dépenses consacrées aux projets de pays sont en augmentation et représentent environ 39 % des dépenses totales, tandis que les dépenses relatives aux projets régionaux ont nettement diminué et ne représentent plus que 6,5 % des dépenses totales.

12. La répartition géographique des activités s'est légèrement modifiée (voir le tableau 4 et le graphique 4). Malgré une augmentation de 60 % des dépenses relatives aux projets de pays financés par des fonds d'affectation spéciale, la part de l'Afrique a diminué, s'établissant à 14 % en 2002 contre 18 % en 2001. Cette diminution est essentiellement due à la forte contraction des dépenses relatives aux projets régionaux et à la réduction des dépenses consacrées à des projets financés par le PNUD, tant au niveau des pays qu'au niveau régional. En 2001, les dépenses relatives aux projets régionaux représentaient un tiers des dépenses consacrées aux projets de pays et aux projets régionaux en Afrique. En 2002, elles n'en ont représenté que 12 %. Cela s'explique par le fait qu'un certain nombre de projets régionaux ont été achevés et que d'autres ont atteint leur phase de maturité. Les dépenses consacrées aux projets dans la région de l'Asie et du Pacifique et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont augmenté. La part de l'Asie est passée de 16 % à 18 % et celle de l'Amérique latine de 7,9 % à 9,2 %.

13. Les PMA restent les principaux bénéficiaires de la coopération technique de la CNUCED. Mais, les dépenses qui leur sont consacrées ont diminué en 2002: 6 millions de dollars contre 10 millions en 2001. Par conséquent, leur part dans les dépenses globales de coopération technique a chuté à 29 %. Cette baisse est due à la diminution des dépenses, tant en ce qui concerne les projets multinationaux portant uniquement sur les PMA que les projets régionaux, principalement en Afrique et en Asie. La diminution des dépenses relatives aux projets multinationaux concernant uniquement les PMA résulte de l'achèvement d'un certain nombre d'activités lancées pour appuyer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et ses préparatifs.

TABLEAU 2

**Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED,
 par source de financement, 1990 et 1995-2002**

(en millions de dollars É.-U.)

	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PNUD	17,4	7,8	6,1	6,8	6,0	6,5	5,8	4,5	3,4
Fonds d'affectation spéciale ^a	3,6	13,4	15,8	16,1	15,2	16,9	15,8	16,3	15,3
Budget-programme	0,6	0,8	0,5	0,4	0,6	2,0	2,5	2,4	3,1
Total	21,6	22,0	22,4	23,3	21,8	25,4	24,1	23,2	21,8

^a Y compris les dépenses relatives au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et aux experts associés.

C. Pour une plus grande cohérence

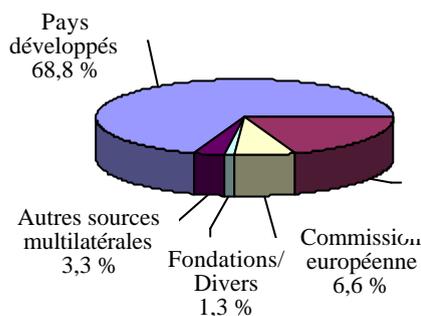
14. La CNUCED a continué de fournir des services de coopération technique en collaboration étroite avec d'autres organismes et entités offrant une assistance technique dans les domaines du commerce et de l'investissement. Les paragraphes qui suivent donnent des informations sur ce qu'il y a de nouveau sur ce plan. Ils font également le point sur l'exécution de deux grands programmes mis en œuvre conjointement par la CNUCED et d'autres organismes. Enfin, ils présentent l'évaluation approfondie des programmes de coopération technique de la CNUCED ainsi que des informations sur la suite donnée à l'évaluation thématique du renforcement des capacités.

15. Dans son rapport «Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement» (A/57/387), le Secrétaire général a estimé que la coopération technique était l'un des domaines où il importait de préciser les rôles et les responsabilités des différentes entités des Nations Unies. À cet égard, il est proposé dans la Décision 15 du rapport que soit établi en septembre 2003 au plus tard un document précisant les rôles et les responsabilités de chacun dans le domaine de la coopération technique. Les principes ci-après devraient être appliqués: a) la responsabilité première d'une question ou activité donnée devrait être confiée à l'entité techniquement la mieux équipée pour l'assumer; b) les entités chefs de file pour une question ou une activité donnée devraient collaborer étroitement avec le reste du système au lieu de chercher à reproduire des compétences existant ailleurs dans l'Organisation; c) il faudrait chercher plus systématiquement à puiser dans le vaste réservoir de savoir et de compétences existant en dehors du système des Nations Unies; d) dans la mesure du possible, ce sont les entités localement bien établies et ayant une longue expérience du terrain qui devraient fournir la coopération technique, les entités du Secrétariat fournissant les orientations générales et les compétences, selon les besoins.

GRAPHIQUE 2

**Origine des contributions de fonds
d'affectation spéciale, 2002**

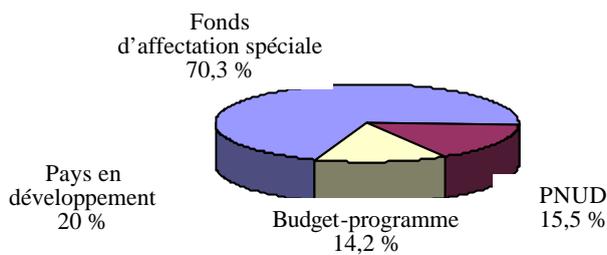
(en pourcentage des contributions totales)



GRAPHIQUE 3

**Dépenses, par source de
financement, 2002**

(en pourcentage des dépenses totales)



16. Aux fins du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale, un consultant procède actuellement à l'examen des activités des diverses entités des Nations Unies. La CNUCED contribue à ce travail en participant à des entretiens avec ce consultant ainsi que dans le contexte du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales. Celui-ci a défini pour l'opération dix groupes d'activités qui correspondent à ceux qui avaient été déterminés aux fins de l'examen des activités de l'ONU dans les domaines économique et social dans le cadre du projet de budget-programme 2004-2005. Les groupes d'activités intéressant directement la CNUCED sont les suivants: commerce; analyse macroéconomique, finances et dette extérieure; sciences et technologie au service du développement.

17. L'accord-cadre financier et administratif conclu entre l'ONU et la Communauté européenne en mai 2003 met en plan la structure d'une coopération renforcée, y compris au niveau des programmes. Il offre plus de souplesse que les précédents pour la gestion des projets financés par la Commission européenne et exécutés par l'ONU. De fait, cet accord-cadre repense complètement les relations entre l'ONU et l'Union européenne. Désormais, les deux partenaires ont un objectif commun comme but de leur stratégie. En outre, compte tenu des résultats obtenus jusqu'à présent, la CNUCED a été retenue parmi les dix partenaires stratégiques présélectionnés par l'Union européenne, avec le PNUD, la FAO, l'OIT, l'OMS, le HCR, le PAM, l'UNICEF, l'ONUDI et l'UNRWA.

18. Un mémorandum d'accord a été conclu en avril 2003 par la CNUCED et l'OMC en vue de renforcer et de traduire dans les faits le partenariat stratégique qui lie les deux organisations pour le programme de travail de Doha, afin de veiller à ce que le commerce serve les objectifs de développement et d'aider les pays en développement à s'intégrer de manière fructueuse à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral. Le mémorandum met l'accent sur

les domaines et les formes de coopération, les activités convenues et les modalités administratives et financières de la coopération.

19. La base de données du Programme de Doha pour le développement sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (BDRCC), créée conjointement par l'OMC et l'OCDE, fournit des informations sur les projets d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le secteur du commerce. Elle couvre aussi bien les projets nationaux que les projets régionaux et interrégionaux. Quelque 25 organismes, dont la CNUCED, et 33 pays fournissent des renseignements sur l'assistance technique liée au commerce. La base de données a pour objet d'aider les entités concernées à améliorer la coordination et la cohérence de leurs services d'assistance technique, d'éviter les doublons, de mettre en commun les informations disponibles et de suivre l'exécution des engagements. Elle devrait également aider les pays bénéficiaires à gérer leurs priorités en matière d'assistance technique, à recenser les lacunes dans la définition de leurs besoins nationaux, à participer davantage au processus et à se l'approprier, et à éviter chevauchements et doubles emplois. Elle fait actuellement l'objet d'une mise à jour afin d'intégrer les projets de 2002 et 2003, avant la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun.

20. La première phase du Programme conjoint intégré d'assistance technique en faveur de certains des pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) s'est achevée en décembre 2002. Le JITAP est une initiative intégrée du CCI, de la CNUCED et de l'OMC, lancée en collaboration avec les donateurs intéressés, qui vise à renforcer les capacités des pays africains dans les domaines des ressources humaines, des institutions, des politiques et des stratégies d'exportation afin de leur permettre de mieux appréhender le système commercial multilatéral et mieux gérer leur participation à ce système. Les bénéficiaires de la première phase étaient le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie.

21. La deuxième phase du JITAP, qui va durer quatre ans, a été lancée en janvier 2003. Huit pays (Botswana, Cameroun, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Sénégal et Zambie) se sont joints aux huit premiers. Cette phase a pour objectif de créer ou de renforcer les capacités des pays dans trois grands domaines: les négociations commerciales, l'application des accords de l'OMC et la formulation de politiques commerciales; la base nationale de connaissances sur le système commercial multilatéral; les capacités de production et la connaissance du marché des entreprises exportatrices ou capables d'exporter, afin de leur permettre de tirer parti des opportunités commerciales qu'offre la libéralisation des échanges dans le cadre des nouveaux systèmes commerciaux multilatéraux.

22. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce a été élargi l'année passée. Des études diagnostiques ont été menées dans un certain nombre de pays, dont le Burundi, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée, le Lesotho, le Malawi, le Népal, le Mali, le Sénégal et le Yémen. Toutefois, on s'accorde à reconnaître que la suite donnée à la phase de diagnostic n'est pas pleinement satisfaisante. L'initiative récente des pays donateurs visant à trouver une solution provisoire au problème de la suite à donner aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce a débouché sur un accord entre tous les partenaires du Cadre intégré sur les conditions d'utilisation du deuxième compte du fonds d'affection spéciale du Cadre. Cet accord devrait permettre de financer des projets prioritaires au cours de la phase qui sépare l'achèvement de l'étude diagnostique et la mise à disposition de fonds par l'entremise des

groupes consultatifs de la Banque mondiale et des tables rondes du PNUD, mécanismes de collecte de fonds aux fins de la mise en oeuvre des programmes et projets d'assistance technique découlant de l'étude diagnostique. Le deuxième compte est censé être un mécanisme-relais de déblocage rapide des fonds, permettant d'éviter les retards et les incertitudes qui caractérisent la phase qui suit immédiatement l'étude diagnostique.

23. L'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement est un autre objectif du Cadre intégré. Les PMA sont censés intégrer leurs politiques commerciales dans leurs stratégies et plans de développement d'ensemble, y compris les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP). Leur capacité de procéder à cette intégration et, d'une manière générale, de suivre l'application des dispositions du Cadre intégré est souvent testée au niveau de la réalisation de celui-ci. La CNUCED met actuellement au point une proposition relative à des «activités prédiagnostic» pour les PMA qui souhaitent appliquer le Cadre intégré. Ces activités viseront à renforcer la capacité des pays bénéficiaires de s'approprier et de suivre le processus relatif au Cadre et de concevoir et d'appliquer avec leurs partenaires pour le développement des mesures visant à ce que le renforcement des capacités dans le domaine des politiques commerciales et dans les domaines apparentés contribue de la manière la plus efficace possible aux stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté.

D. Évaluation

24. L'évaluation approfondie des programmes de coopération technique de la CNUCED s'est poursuivie. Conformément à la décision du Groupe de travail, elle portera cette année sur le programme relatif au commerce, à l'environnement et au développement. Les conclusions en seront présentées au Groupe de travail en septembre 2003. En outre, plusieurs évaluations de projets ont été conduites à la demande de donateurs ou en application des dispositions des documents concernant lesdits projets. Le rapport sur l'application des recommandations de l'évaluation thématique approfondie du renforcement des capacités sera examiné dans le cadre de l'application de la décision 472 (XLIX) du Conseil et des conclusions concertées à la trente-neuvième session du Groupe de travail (voir la partie consacrée au renforcement des capacités).

E. Renforcement des capacités

25. Le Plan d'action de la dixième session de la Conférence recommande que la CNUCED axe sa coopération technique sur le renforcement des capacités pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale, et que le programme de renforcement des capacités actuellement mis en oeuvre par la CNUCED soit renforcé. La CNUCED a donc mis l'accent sur le renforcement des capacités des pays bénéficiaires dans les domaines des ressources humaines et des institutions. Elle poursuit ses efforts pour faire du renforcement des capacités l'idée maîtresse de ses programmes d'assistance technique. On en trouvera ci-après quelques exemples.

26. En juillet 2002, la CNUCED a organisé un séminaire d'une journée sur le renforcement des capacités. Ce séminaire, au cours duquel les questions relatives au renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement ont été débattues, a été l'occasion pour les bénéficiaires, les donateurs et les membres du secrétariat d'échanger leurs vues de manière informelle.

27. Le renforcement des capacités était également le sujet de l'évaluation approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED conduite l'an passé. Au paragraphe 4 des conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa trente-neuvième session, le secrétariat a été prié d'engager des consultations avec les États membres en vue d'intégrer dans la stratégie de coopération technique de la CNUCED les éléments découlant de l'évaluation thématique des activités de renforcement des capacités qui s'y prêtaient, selon les indications du document TD/B/WP/155. Ces consultations ont été menées conjointement avec celles demandées dans la décision 472 (XLIX) du Conseil, qui concernaient la mise en œuvre des recommandations de l'examen interne des activités de coopération technique de la CNUCED et l'élaboration d'une note sur la façon dont pouvait être abordé le renforcement des capacités. Les conclusions de ces consultations ont été communiquées au Groupe de travail en mai 2003. À cette occasion, celui-ci a également été informé de la récente initiative du Secrétaire général de la CNUCED concernant l'adoption d'une approche plus intégrée du renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement à la CNUCED. Dans les conclusions concertées de la deuxième partie de la quarantième session, le Groupe de travail a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat dans le document TD/B/WP/161 et de l'information selon laquelle un projet de nouvelle stratégie de coopération technique de la CNUCED serait établi et présenté au Groupe de travail à sa quarante et unième session, pour examen par les États membres. Le Groupe de travail sera saisi, à sa session de septembre 2003, d'une note sur la démarche que pourrait adopter la CNUCED dans le domaine du renforcement des capacités, établie sur la base des consultations menées depuis mai 2003, ainsi que du nouveau projet de stratégie de coopération technique de la CNUCED.

TABLEAU 3
Dépenses au titre de projets, par division/programme, au 31 décembre 2002
(en dollars É.-U.)

<i>Division/programme</i>	<i>PNUD</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale^a</i>	<i>Budget- programme</i>	<i>Total</i>	
				<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Mondialisation et stratégies de développement, total</i>	648 834	2 080 791	87 893	2 817 518	12,9
Politiques macroéconomiques et politiques de développement	-	111 448	-	111 448	0,5
SYGADE	648 834	1 893 886	87 893	2 630 613	12,0
Programmes spéciaux	-	75 457	-	75 457	0,3
<i>Commerce international des biens et services et produits de base, total</i>	258 556	3 371 011	764 719	4 394 286	20,1
Analyse commerciale	18 986	236 252	-	255 238	1,2
Négociations commerciales et diplomatie commerciale	208 237	1 559 023	126 984	1 894 244	8,7
Produits de base	-287	116 679	396 699	513 091	2,4
Commerce, environnement et développement	-4 249	992 457	-	988 208	4,5
Droit et politique de la concurrence, protection du consommateur	35 869	466 600	241 036	743 505	3,4
<i>Investissement, technologie et développement des entreprises, total</i>	291 404	3 671 101	297 384	4 259 889	19,5
Analyse des questions d'investissement	33 589	479 444	-	513 033	2,3
Politiques d'investissement et renforcement des capacités	189 056	2 268 297	297 384	2 754 737	12,6
Technologie et entreprise	68 759	923 360	-	992 119	4,5
<i>Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale, total</i>	1 924 984	5 436 009	647 624	8 008 718	36,7
Logistique commerciale	118 016	1 340 959	-	1 458 975	6,7
SYDONIA	1 545 426	3 601 183	-	5 146 609	23,6
Information et formation	86 958	13 627	221 856	322 441	1,5
Mise en valeur des ressources humaines	-	139 746	-	139 847	0,6
TRAINFORTRADE	-	259 505	-	259 505	1,2
Pôles commerciaux	64 583	80 989	-	145 572	0,7
Commerce électronique	110 001	-	425 768	535 769	2,5
<i>PMA, total</i>	43 671	321 747	-	365 418	1,7
<i>Services consultatifs interdivisions, total</i>	-	-	1 053 799	1 053 799	4,8
<i>Direction exécutive et gestion, total</i>	218 411	455 644	258 631	932 686	4,3
Total général	3 385 860	15 336 303	3 110 050	21 832 314	100,0

^a Y compris les dépenses relatives au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et aux experts associés.

II. ORIENTATION FUTURE DES ACTIVITES D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA CNUCED

A. Introduction

28. Dans sa décision 472 (XLIX), le Conseil du commerce et du développement a demandé au secrétariat de fournir, dans son rapport annuel sur l'examen des activités de coopération technique, des informations sur l'évolution prévue de ses activités et d'indiquer clairement les buts et objectifs stratégiques de l'année à venir. Le présent chapitre a pour objet de répondre à cette demande.

29. Sous condition de disponibilité des ressources, les activités d'assistance technique de la CNUCED seront élargies en 2004 pour faire face au nombre accru de demandes, tandis que l'impact et la viabilité des programmes existants seront renforcés. Les programmes continueront de s'appuyer sur la recherche et les activités normatives et comprendront des activités de conseil et de renforcement des capacités.

30. La CNUCED continuera de fournir une assistance technique dans quatre de ses grands domaines de travail. Afin d'inscrire ses services dans le contexte économique international, elle offrira, outre ses programmes normatifs de services d'assistance technique, une assistance visant à appuyer la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration du Millénaire, qui fait de la réduction de la pauvreté par la croissance et le développement soutenus et généralisés le domaine d'action prioritaire de l'ONU. Les programmes et activités futurs iront également dans le sens des recommandations des grandes conférences internationales, comme la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable, les quatrième et cinquième Conférences ministérielles de l'OMC et la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit. De plus, le contenu et les modalités d'exécution des programmes de coopération technique tiendront compte des effets du renforcement du régionalisme sur les régimes des échanges et des investissements. Un appui sera également fourni dans le contexte du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

31. Plus précisément, les futures activités de coopération technique de la CNUCED seront guidées par les résultats de la onzième session de la Conférence. À considérer la question de fond et les thèmes secondaires de l'ordre du jour provisoire de cette session, la CNUCED devrait poursuivre sa coopération technique dans le domaine du commerce pour renforcer la capacité des pays en développement de tirer parti du système d'échanges et des négociations commerciales internationaux. Les activités entreprises dans les domaines de l'investissement, des technologies, du développement des entreprises, de la facilitation du commerce et des services d'appui au commerce porteront sur l'offre et mettront l'accent sur le travail analytique en vue de renforcer les capacités productives et la compétitivité internationale des pays.

32. Pour faire des économies d'échelle, la CNUCED continuera d'encourager l'élaboration de programmes pluridonateurs, pluribénéficiaires et pluriannuels. Tout en se concentrant davantage sur le renforcement des capacités à long terme, la CNUCED continuera de fournir une assistance ciblée à court terme pour répondre aux besoins urgents des pays et des régions. Les mécanismes d'évaluation de l'efficacité des activités de coopération technique, qui sont intégrés à presque

tous les projets de la CNUCED, permettent d'adapter en permanence les types d'activités et les modalités d'exécution.

33. La CNUCED va s'attacher de plus en plus à reproduire dans les nouveaux projets les programmes de pays qui ont donné de bons résultats. Lorsque cela sera possible, elle encouragera le personnel des différentes divisions et services concernés par l'exécution des activités de fond des projets d'assistance technique à renforcer les capacités internes et à veiller à ce que les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED soient dûment pris en compte dans l'exécution des programmes, et à ce que les travaux de recherche et d'analyse du secrétariat et les activités de coopération technique soient complémentaires et synergiques.

TABLEAU 4

Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 1999-2002

(en milliers de dollars É.-U.)

	1999	2000	2001	2002	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
Total	25 409	24 184	23 152	21 832	100,0
<i>Par région:</i>					
Afrique	5 344	5 219	4 232	3 025	13,9
Asie et Pacifique	4 576	4 534	3 696	3 923	18,0
Amérique latine et Caraïbes	1 110	1 376	1 820	2 008	9,2
Europe	2 338	845	851	1 006	4,6
Interrégional	12 040	12 211	12 553	11 871	54,4
<i>Par programme:</i>					
Mondialisation et stratégies de développement	2 903	2 353	2 296	2 818	12,9
Commerce international des biens et services, et produits de base	3 539	4 232	4 819	4 394	20,1
Investissement, technologie et développement des entreprises	3 948	3 346	3 274	4 260	19,5
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale	10 668	9 720	8 624	8 009	36,7
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement	936	2 439	2 262	365	1,7
Services consultatifs interdivisions ^a	2 001	1 269	848	1 054	4,8
Direction exécutive et gestion, et services d'appui	1 415	826	1 030	933	4,3
<i>dont: PMA</i>	<i>10 126</i>	<i>10 492</i>	<i>10 000</i>	<i>6 327</i>	<i>29,0</i>

^a Les dépenses de ce programme étaient comprises jusqu'à présent dans les dépenses relatives à la Direction exécutive et à la gestion.

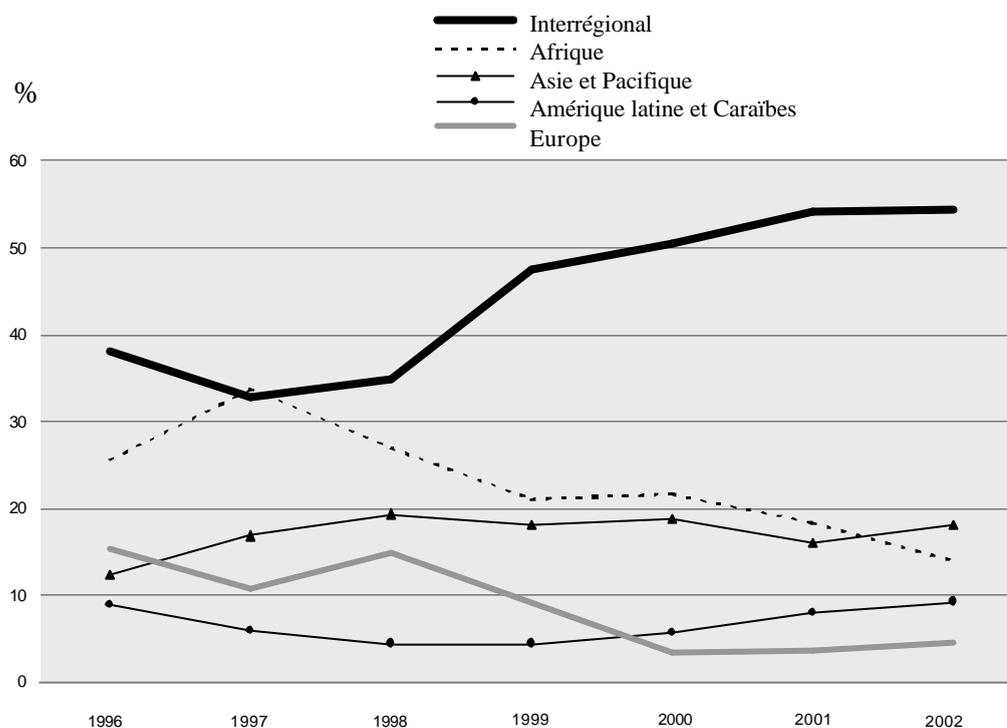
B. Division de la mondialisation et des stratégies de développement

34. Les activités de coopération technique de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement seront menées selon les prévisions et les priorités du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 en vue de renforcer la capacité des pays en développement d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Compte tenu du Consensus de Monterrey, les activités ont pour objet de renforcer la capacité des pays en développement de créer et de maintenir des conditions économiques et financières stables favorables à l'investissement et à la croissance, de prévenir les situations d'endettement insoutenables et de réduire leur vulnérabilité aux chocs externes résultant de leur position financière extérieure et de la volatilité des marchés financiers internationaux.

35. La réalisation de ces objectifs reposera sur les compétences spécifiques de la Division en matière de conseil dans le domaine de la macroéconomie, de la dette et du financement du développement et sur son travail analytique sur l'interdépendance croissante du commerce, du financement et de l'investissement, les politiques financières appropriées et les stratégies de développement efficaces, ainsi que sur l'évaluation régulière de la situation de la dette extérieure des pays en développement. Dans la mesure du possible, les résultats de ces travaux seront traduits en propositions concrètes visant à améliorer les politiques financières et macroéconomiques et la gestion de la dette, et à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines de l'élaboration des politiques, des institutions et de la gestion, afin de les aider à atteindre et à préserver un niveau et une structure d'endettement soutenables à long terme et compatibles avec les besoins en ressources liés à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire en matière de développement humain et de réduction de la pauvreté.

GRAPHIQUE 4

Dépenses de coopération technique, par région, 1996-2002 (en pourcentage des contributions annuelles totales)



36. Au niveau national, la Division offrira un ensemble intégré de solutions dans un système informatisé et normalisé de gestion de la dette par les services compétents des ministères des finances et/ou les banques centrales, services qui reçoivent une formation et de l'aide pour utiliser au mieux le système. Avec son programme SYGADE, la CNUCED est devenue l'un des principaux fournisseurs de services techniques et consultatifs dans ce domaine. Au niveau national, la Division coordonnera l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien en mettant l'accent sur des problèmes particuliers dans les domaines du commerce, du financement et du développement, dans le cadre d'un ensemble intégré d'activités opérationnelles et d'activités de recherche.

37. Au niveau international, la Division aidera les pays en développement dont l'endettement extérieur est excessif à préparer la négociation de leur dette avec les créanciers bilatéraux dans le cadre du Club de Paris. Elle organisera aussi des ateliers régionaux pour aider les pays en développement à élaborer des méthodes appropriées d'évaluation de la viabilité de l'endettement et à utiliser ces évaluations pour concevoir des politiques judicieuses en matière de dette publique, intérieure et extérieure. En outre, elle continuera d'aider les pays en développement à structurer leurs institutions financières et à participer effectivement à la gestion du système

monétaire et financier international, en offrant des conseils sur les questions financières d'actualité au Groupe intergouvernemental des Vingt-quatre pour les questions monétaires internationales et le développement, seul groupe de pays en développement dans les institutions financières internationales de Washington.

38. Pour ses activités de coopération technique, la Division collaborera avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU dans le domaine du financement du développement, avec les commissions régionales dans le domaine de l'assistance à l'analyse de la viabilité de l'endettement, avec la Banque mondiale dans le domaine de la gestion de la dette et de l'analyse financière et avec la CESAO, l'OIT, le PNUD et d'autres organisations pour venir en aide au peuple palestinien.

C. Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises

39. L'assistance technique offerte par la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a pour objet d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour attirer l'investissement étranger direct et en tirer le meilleur parti possible, en particulier en renforçant leurs capacités technologiques et en améliorant la compétitivité du secteur des entreprises. La Division intervient au niveau national comme au niveau international dans ses principaux domaines de compétence. Les services offerts au niveau national sont notamment: a) la création de capacités dans le domaine de l'élaboration des politiques d'investissement et de la promotion de l'investissement, y compris la bonne gouvernance et la technologie (organismes de promotion de l'investissement, guides de l'investissement, bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement, programme FORINVEST, examen des politiques de la science, des technologies et de l'innovation); b) le renforcement des institutions en termes de normes, de critères, de processus et de fonctions (programme STAMP, comptabilité, statistiques sur l'IED); c) le renforcement des capacités des entreprises (programme EMPRETEC, programme de création de liens interentreprises). Au nombre des services offerts au niveau international figurent: a) l'évaluation réciproque des politiques menées par les pays au niveau intergouvernemental; b) la valorisation des ressources humaines par la formation (Initiative en matière de diplomatie de la science et de la technologie, formation relative aux accords internationaux d'investissement); c) l'appui aux négociateurs des accords bilatéraux, régionaux et internationaux d'investissement et aux organismes de contrôle des sociétés d'assurance; d) l'échange de données d'expérience dans le cadre des réseaux d'organismes de promotion de l'investissement (WAIPA, négociateurs chargés des questions d'investissement et associations patronales).

40. Ces objectifs trouvent leur reflet dans les activités de la Division au niveau national où l'assistance technique vise à compléter les services de conseil en matière de politique générale d'un renforcement des structures institutionnelles et de services de formation, en ce qui concerne par exemple la mise en œuvre des recommandations issues des examens de la politique d'investissement. Au niveau international, en particulier dans le domaine de la formation, la Division veille à ce que le transfert de connaissances et de savoir-faire puisse être imité au niveau national ou sous-national grâce à l'élaboration de programmes de formation pédagogique et l'utilisation de moyens novateurs comme l'apprentissage en ligne et les téléconférences. En collaboration avec le programme TRAINFORTRADE de la CNUCED, les principaux programmes de formation sont adaptés à l'enseignement à distance.

41. Pour l'élaboration et l'exécution des activités d'assistance technique, la Division coopère étroitement avec ses homologues du système des Nations Unies, y compris dans le cadre de l'initiative CNUCED/FIAS/AMGI/ONUDI d'investissement pluri-institutions pour les PMA et le programme de travail d'après-Doha CNUCED/OMC dans le domaine de l'investissement, actuellement mis à jour en prévision de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancún (Mexique) en septembre 2003. Dans le domaine de la collecte de statistiques sur l'IED et de données connexes dans différents pays, la Division coopère étroitement avec les organisations régionales, comme le secrétariat de l'ANASE et la CESAO. Elle fera au besoin participer le secteur privé et la société civile à ses activités. Le programme de promotion des liens entre les petites et moyennes entreprises et les sociétés transnationales ainsi que les programmes de formation axés sur les investisseurs, en particulier, bénéficient des compétences du secteur privé.

D. Division du commerce international des biens et services, et des produits de base

42. La CNUCED est le centre de coordination des organismes des Nations Unies pour le traitement intégré des questions de commerce international et de développement. Sa Division du commerce international des biens et services, et des produits de base est chargée de fournir une assistance technique et d'assurer le renforcement des capacités dans le domaine de la politique commerciale et des politiques apparentées et des négociations commerciales dans les pays en développement – en particulier les PMA – et dans les pays en transition en vue de favoriser le succès de leur intégration dans le système des échanges internationaux. Les capacités endogènes sont progressivement renforcées afin de permettre aux pays intéressés de faire du commerce un moteur de croissance et de développement et de participer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et à la lutte contre la pauvreté. La Division doit, à ce titre, assurer un suivi régulier de la qualité, de la quantité et de l'orientation des activités opérationnelles, procéder à des travaux d'analyse et favoriser la création d'un consensus intergouvernemental autour de ces interventions.

43. L'assistance technique et les services consultatifs offerts aux pays en développement et aux pays en transition dans le domaine des négociations commerciales multilatérales seront renforcés. La Division va élargir son appui analytique en matière de politiques et de négociations commerciales, en particulier en améliorant et en diffusant des bases de données comme TRAINS et WITS-ATPSM (World Integrated Trade Solution-Agriculture Trade Policy Simulation Model). Elle a également une fonction de recherche et de réflexion sur les questions stratégiques liées au système commercial international, y compris les processus commerciaux régionaux, leur interaction avec les échanges internationaux et leurs incidences sur le développement.

44. Dans le domaine des produits de base, la Division continuera d'aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux à renforcer leurs capacités en matière de diversification et de développement fondé sur les produits de base.

45. Dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur, la Division va accroître son appui pour aider les pays en développement à améliorer l'encadrement réglementaire et institutionnel de la concurrence et de la protection du consommateur. À ce titre, elle aidera les pays en développement à mieux évaluer les

incidences du resserrement de la coopération multilatérale sur leurs politiques et objectifs de développement.

46. Dans le domaine du commerce et de l'environnement, la Division continuera d'offrir une assistance technique pour faciliter le dialogue entre les milieux s'intéressant au commerce, à l'environnement et au développement, renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines de l'analyse des politiques et de la coordination des politiques commerciales et environnementales, définir les politiques à adopter pour régler les principaux problèmes rencontrés par de nombreux pays en développement dans le domaine de l'environnement, recenser les domaines qui pourraient avoir des retombées bénéfiques pour les pays en développement, y compris en ce qui concerne la relation entre la santé publique et le développement, et appuyer la participation effective des pays en développement aux discussions internationales sur le commerce et l'environnement.

47. La Division élargira ses activités d'assistance technique à de nouveaux thèmes intéressant les pays en développement, comme le commerce biologique, domaine dans lequel son action associe l'élaboration de politiques macroéconomique et microéconomiques à l'assistance concrète aux pays en développement, au recours à des mécanismes consultatifs sur le commerce et l'environnement et à l'utilisation des connaissances traditionnelles. Le rôle essentiel de la Division consistera de plus en plus à concilier les différentes questions, afin d'aider les pays en développement dans leurs négociations, en particulier dans des domaines tels que les services audiovisuels, les aspects commerciaux et culturels de l'audiovisuel, et les services commerciaux et sanitaires.

48. La Division élaborera et fournira ses services d'assistance technique en collaboration étroite avec les organismes des Nations Unies, d'autres institutions comme l'OMC et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux régionaux et sous-régionaux.

E. Division de l'infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale

49. L'an prochain, les services de coopération technique fournis par la Division se concentreront sur trois grands éléments.

50. Le premier est un programme de facilitation du commerce couvrant: a) le renforcement des capacités par la création de pôles de facilitation du commerce et des transports et l'établissement de partenariats commerciaux entre collectivités maritimes, intérieures et frontalières, et l'amélioration de l'encadrement réglementaire, opérationnel, administratif et commercial des échanges et des transports; b) l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour le suivi du commerce et des transports ainsi que pour la production et la diffusion de données sur les itinéraires choisis par le biais du Système douanier automatisé (SYDONIA) et du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM); c) des activités de formation et la diffusion de directives d'exécution aux fins suivantes: développement des structures coopératives, partenariats et organismes de gestion des savoirs; évaluation des questions opérationnelles relatives au commerce et aux transports, des obstacles fréquemment rencontrés et des moyens connus de les surmonter; analyse des itinéraires d'échanges et de transports par la méthode des filières d'approvisionnement; d) la création de réseaux régionaux

de gestion des savoirs en matière de facilitation du commerce et des transports liant les entités commerciales publiques et privées des pays en développement.

51. Le deuxième élément est le recours aux techniques d'enseignement à distance pour promouvoir la création de réseaux entre les organismes de formation nationaux et internationaux proposant des programmes de formation aux fins du renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'investissement. Plus précisément, la Division va étendre ses activités aux pays africains anglophones, à l'Asie et à l'Amérique latine. Il lui faudra donc élaborer de nouveaux programmes de formation sur le commerce électronique et le tourisme en se fondant sur la méthode TRAINFORTRADE, organiser des séminaires de formation pédagogique à l'intention d'organismes asiatiques et africains, adapter les programmes de formation aux besoins des nouveaux pays bénéficiaires et mettre au point de la documentation pédagogique en ligne dans le cadre du programme de valorisation des ressources humaines par l'enseignement à distance. En outre, conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, la Division continuera de proposer des cours régionaux et interrégionaux de renforcement des capacités visant à sensibiliser davantage les hauts responsables des pays en développement aux grandes préoccupations de la communauté internationale.

52. Le troisième volet se compose de programmes de renforcement des capacités qui devraient permettre aux pays en développement de mieux tirer parti du commerce électronique, selon deux axes d'approche complémentaires: a) poursuite de l'organisation de séminaires régionaux afin de répondre aux demandes d'activités de sensibilisation formulées par de nombreux pays en développement (ces séminaires permettraient aussi à la CNUCED de définir les domaines dans lesquels elle devrait travailler et dans lesquels elle pourrait prêter son concours); b) organisation de stages sur divers aspects du commerce électronique en général et sur des secteurs particuliers, comme le tourisme, les transports, les finances et le développement des entreprises. À cet égard, la CNUCED prévoit de fournir des informations aux pays en développement sous la forme de manuels consacrés à des sujets tels que les nouvelles technologies Internet, les logiciels libres, l'évaluation du commerce électronique, les systèmes de paiement en ligne, la taxation du commerce électronique et les aspects juridiques du commerce électronique.

F. Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement

53. L'objectif stratégique de la coopération technique proposé dans le Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement est de seconder l'effort de développement de ces pays et d'améliorer leur intégration à l'économie mondiale. Les activités continueront de s'articuler autour de deux axes: a) la coordination interdivisions des activités de coopération technique menées par la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement; b) la réalisation de certains projets dans le cadre du Programme spécial.

54. Pour ce qui est des pays les moins avancés, le Programme spécial intensifiera ses efforts dans deux directions: a) il offrira son assistance technique aux PMA qui souhaitent tirer un meilleur parti de leur statut: i) en examinant les raisons pour lesquelles ils continuent

d'appartenir à cette catégorie de pays; ii) en analysant les bénéfices effectivement tirés de ce statut; iii) en définissant les moyens d'en tirer meilleur parti; et b) il aidera les PMA à suivre et évaluer l'exécution des programmes d'assistance technique mis en place dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce et, en collaboration avec cinq autres organisations, il les aidera à traduire dans les faits cette assistance technique et à en suivre la mise en œuvre.

55. Dans le cas des pays en développement sans littoral, les activités de coopération technique correspondront aux conclusions de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit qui se tiendra au Kazakhstan en août 2003. D'autre part, au lieu de se concentrer uniquement sur la réduction des coûts de transit que supportent les pays sans littoral, l'assistance technique prendra une forme plus intégrée et portera notamment sur des questions comme la promotion de l'investissement, la spécialisation en matière de production et de fourniture de biens et de services, l'expansion du commerce régional et le renforcement des infrastructures régionales en matière de commerce et de transports.

56. En ce qui concerne les petits États insulaires en développement, le Programme spécial s'efforcera tout particulièrement de répondre à leurs besoins dans le cadre des préparatifs de l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Conférence de Maurice (août-septembre 2004), point culminant de cet examen décennal. Parmi les activités entreprises, on retiendra l'assistance technique offerte à des petits États insulaires en développement ou à des organisations régionales, à leur demande, assistance qui prendra la forme de services consultatifs, de notes techniques et statistiques sur les questions relatives à la vulnérabilité et d'une participation à des manifestations de sensibilisation. En outre, la mise en œuvre des projets d'assistance technique en cours va se poursuivre, essentiellement dans les Caraïbes et dans le Pacifique.

57. Au niveau de l'élaboration et de l'exécution de ses activités de coopération technique, le Programme spécial collaborera étroitement avec les différentes divisions de la CNUCED ainsi qu'avec d'autres organes et organismes du système des Nations Unies et d'autres institutions internationales. Pour ce qui est des avantages effectifs du statut de petit État insulaire en développement, le Programme spécial collaborera avec le Comité des politiques du développement du Conseil économique et social, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales de l'ONU. Dans le cadre du suivi du Cadre intégré, le Programme spécial restera en étroite collaboration avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, le CCI et le PNUD. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Programme spécial coopérera entre autres avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD et les commissions régionales de l'ONU.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

58. Les activités d'assistance technique resteront essentiellement centrées sur l'analyse des politiques, le renforcement des capacités institutionnelles et l'aide à la mise en valeur des ressources humaines. Compte tenu de la diversité des questions auxquelles s'intéresse la

CNUCED et en fonction de la nature des programmes de coopération technique, les activités continueront de viser tant les domaines liés aux politiques que les domaines liés aux produits.

59. Le renforcement des capacités des pays bénéficiaires sera mis en avant, mais les modalités et les formes d'exécution viseront à appuyer la coopération économique et technique entre pays en développement. De même, des efforts seront faits pour faciliter la mise en réseau et, en particulier, resserrer les liens avec les institutions universitaires, les ONG et les centres de réflexion aux fins des activités de coopération technique.

60. Les dépenses relatives aux activités entreprises au niveau des pays en réponse à des besoins et des demandes spécifiques pour fournir une assistance ciblée ont augmenté en 2002. À la dernière session consacrée à la coopération technique, en 2002, le Groupe de travail a souligné l'importance de ce type d'assistance pour de nombreux pays en développement. Le secrétariat continuera de répondre aux demandes relatives à cette catégorie de projets. Néanmoins, cela ne devrait diminuer en rien l'importance des activités interrégionales, dont profitent tous les pays et toutes les régions. Elles continuent de représenter à peu près la moitié des dépenses. Les économies d'échelle qu'elles permettent en font une option d'un bon rapport coût-efficacité, et elles continueront donc de représenter la part la plus importante des activités d'assistance menées par la CNUCED.

61. Les relations et les interactions entre les travaux de recherche et d'analyse et les activités d'assistance technique seront encore renforcées. Le secrétariat est fermement convaincu que c'est dans cette caractéristique unique de la coopération technique proposée par la CNUCED que réside l'avantage comparatif de cette coopération.

62. La CNUCED a accordé une importance accrue aux objectifs relatifs au renforcement des capacités dans le domaine des ressources humaines. Elle a notamment renforcé et intensifié ses programmes de formation. Les stages proposés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sont maintenant dispensés dans toutes les régions et le programme d'enseignement a été réorganisé. Il s'agit de permettre aux stagiaires d'acquérir une connaissance approfondie des questions clefs des négociations actuelles en matière de commerce et d'investissement et de mieux comprendre les politiques à adopter et les autres conditions nécessaires pour améliorer la compétitivité des entreprises et devenir un acteur efficace dans l'environnement économique mondial contemporain.

63. La volonté de concourir à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, en particulier les objectifs 12 à 15 (concernant les interactions entre négociations commerciales et développement, la viabilité de l'endettement et la facilitation du commerce, surtout pour les pays sans littoral), continuera d'inspirer les activités opérationnelles de la CNUCED. Avec l'appui de la communauté des donateurs, l'accent sera mis sur les PMA, l'Afrique et les pays qui ont les besoins les plus pressants.
